

**Délibération n° 2018-1 en date du 11 janvier 2018
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à une inscription et à des renouvellements d'inscription
au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du directeur du Département des contrôles,

Considérant qu'il y a lieu, d'une part, d'inscrire dans le groupe cible une sportive pratiquant le taekwondo à un haut niveau ;

Considérant, d'autre part, que doit être renouvelée l'inscription dans le groupe cible de plusieurs sportifs pratiquant des sports individuels ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Est inscrite dans le groupe cible de l'Agence la sportive inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dont les noms figurent en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 4 – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 11 janvier 2018.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

signé

**Annexe 1 à la délibération n° 2018-1
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 11 janvier 2018 :
Inscription d'une sportive dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Taekwondo	Mme	Laura	SCHIEL

TOTAL	1
--------------	----------

**Annexe 2 à la délibération n° 2018-1
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 11 janvier 2018 :
Renouvellements d'inscriptions de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Athlétisme	M.	Morhad	AMDOUNI
Athlétisme	Mme	Sophie	DUARTE
Athlétisme	M.	Yoann	KOWAL
Athlétisme	M.	Abdellatif	MEFTAH
Aviron	M.	Matthieu	ANDRODIAS
Aviron	M.	Stany	DELAYRE
Cyclisme	M.	Sylvain	ANDRE
Cyclisme	Mme	Sandie	CLAIR
Cyclisme	Mme	Audrey	CORDON
Cyclisme	Mme	Mélodie	LESUEUR
Escrime	M.	Daniel	JERENT
Escrime	M.	Vincent	SIMON
Golf	M.	Alexander	LEVY
Judo	M.	Cyrille	MARET
Pentathlon moderne	M.	Valentin	BELAUD
Pentathlon moderne	Mme	Marie	OTEIZA
Pentathlon moderne	M.	Christopher	PATTE
Pentathlon moderne	M.	Valentin	PRADES

TOTAL

18